

## Tribune / CP

### ***Proposition de loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité***

#### **Adieu Démocratie**

En toute discrétion, sans visibilité médiatique, sans visibilité populaire, adoptée en première lecture au Sénat, une loi qui semble anodine s'apprête à être discutée à l'Assemblée Nationale. Harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion.

#### **Cachée sous couvert de la parité**

Cette réforme est insidieuse. Elle est présentée comme une avancée en matière de parité. Reprise dans la presse, essentiellement locale, elle est présentée sous la mention "scrutin de liste paritaire". Mais cette mise en avant systématique de la parité masque l'essentiel : une transformation du mode de scrutin qui fragilise la démocratie locale.

La parité est un objectif louable, mais elle ne doit pas être un prétexte pour imposer un mode de scrutin qui réduit le pluralisme, limite les candidatures et affaiblit la représentation des citoyens. Derrière l'argument de l'égalité, ce texte introduit en réalité une distorsion démocratique qui pourrait aboutir à des conseils municipaux sans véritable opposition.

#### **Article L.O. 127 du Code électoral**

Ce texte, qui vise à modifier le mode de scrutin municipal, semble surtout répondre aux intérêts d'une minorité déjà en place au détriment de l'ensemble des citoyens, des conseillers municipaux et des potentiels nouveaux venus.

Cette loi, votée dans l'urgence, sans une étude approfondie des conséquences, affaiblit la démocratie locale en éloignant encore davantage les citoyens des décisions municipales et surtout des urnes.

La difficulté dans nos 77% de communes rurales à constituer un conseil municipal est réelle, mais accroître cette difficulté en imposant la constitution d'une liste, paritaire de surcroît, est délétère.

Pour répondre à cette difficulté connue des porteurs du texte, il est proposé d'autoriser à présenter une liste incomplète ou à siéger avec un conseil municipal incomplet.

Le Sénat a déjà tenté de faire voter un texte proposant de réduire le nombre de conseillers municipaux sans toucher à l'exécutif. Aujourd'hui, il veut imposer des listes paritaires et potentiellement incomplètes, rendant plus difficile l'émergence d'une opposition et limitant

les choix des citoyens. Une démocratie locale vidée de sa substance, où seul l'exécutif gouvernera sans contestation, sans débat, sans contrôle.

Imposer le scrutin de liste paritaire dans toutes les communes restreindrait le droit des citoyens à se présenter librement, ce qui serait contraire à l'article L.O. 127 du Code électoral et aux principes constitutionnels d'égalité devant le suffrage et devant la loi.

Le refus d'inclure l'élection des représentants intercommunaux dans le texte en est une preuve supplémentaire : les citoyens doivent pouvoir choisir qui les représente à tous les niveaux de décision locale, or cette réforme les en prive encore davantage. L'exécutif municipal sera seul à siéger en conseil communautaire, toujours sans contestation, sans débat, sans contrôle. Et, étrangement, sans parité.

### **La démocratie locale est un pilier fondamental de notre République.**

La France a des obligations claires en matière de démocratie, inscrites dans sa Constitution et ses engagements internationaux : la Charte européenne de l'autonomie locale, le Traité sur l'Union européenne et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques garantissent la participation des citoyens aux décisions locales. Ce texte va à l'encontre de ces principes.

### **Voter ? Pourquoi faire...**

En réduisant le nombre de candidats potentiels et en imposant une liste paritaire, cette loi risque fortement d'aboutir à l'absence de concurrence électorale, avec une seule liste imposée aux électeurs. Sans choix possible, quel intérêt pour les citoyens d'aller voter ?

En d'autres termes, cette réforme remet en cause l'essence même de la démocratie représentative, notre démocratie : le choix, la pluralité et le contrôle du pouvoir par les citoyens.

Nous interpellons directement les parlementaires : vous êtes les représentants des élus et des citoyens. Une loi qui ne bénéficie qu'à quelques-uns en affaiblissant le pouvoir des citoyens ne peut être une bonne loi. L'urgence ne doit pas être un prétexte pour faire passer des réformes dont les effets seront durables et irréversibles sur notre démocratie.

Laisserons-nous notre démocratie locale être démantelée texte après texte, au gré des calculs politiques et des pressions électorales ? Il est encore temps de prendre la mesure des enjeux et de refuser ce projet qui, loin de renforcer la démocratie, ne fera que l'affaiblir durablement.

### **Signataires**

LE MONNIER Solène, présidente de l'UNEL (Union Nationale des Elus Locaux)  
LEFEBVRE Rémi, professeur de sciences politiques

CHABROT Christophe, maître de conférence (HDR) de droit public  
PACCAUD Olivier, sénateur de l'Oise  
BRINDEAU Pascal, président de Territoires et République  
HOUDOIN Carine, Maire, Richarville (91) ; présidente AMR 91  
VANDERBISE Xavier, maire de Country, Vice-président du Département  
MAILLARD Patrick, maire, Jossigny  
BEAUFRETON Franck, maire, Villemer (77)  
VAUTIER Anthony, Arbonne La Forêt  
FAOUCHER Isabelle, maire, Dhuisy (77)  
POMMIER Arnaud, mair, Gastins  
VIEIRA José, 1er adjoint, Valence en Brie (77)  
CANET Nathalie, 2 adjointe, Lissy  
DEGIVRY Thierry, maire, Fontenay lès Briis, AMR 91  
MIMMAS Philippe, maire, Congis sur Théroutanne  
SENOBLE Romain, maire, Forges  
MOTHRE Béatrice, maire, Fontaine le Port  
DUCHESNE Dominique, maire, Marcilly (77)  
MIGUET Denis, maire, Cannes Ecluse  
PERRIN Ludovic, maire, La Chapelle Iger  
AGUIN Julien, maire, Voisenon  
LAFORGE Martine, adjointe, Voinsles  
ROUQUETTE Marc, maire, Penchard (77)  
SCHNELL Christian, adjoint, Forges  
MOLET Franz, Voulangis (77)  
DUPORT Vincent, maire, Sancy-les-Meaux  
ROUSSET Francis, adjoint, Voisenon  
EDOUARD-BETSY, adjoint, Voisenon  
CASIER, Patricia, maire, Beauvoir  
CHAUSSY Patrick, maire, Mondreville (77)  
POCHON Patrick, maire, Boissy aux Cailles  
POZO Nicolas, maire, Beaumont du Gatinais  
MAAS Frédéric, maire, Isles-les-Meldeuses  
POISOT Patrick, maire, Marles en Brie (77)  
RACINE Pierre, maire, Valence-en-Brie (77)  
MOTTE Patrice, maire, Blandy les Tours (77)  
PAPIN Michel, maire, Lesigny  
COURTIER Laurent, Gesvres le Chapitre  
SOSINSKI Sandrine, maire, Donnemarie-Dontilly ; conseillère départementale, Provins  
GAUTIER Isabelle, maire, Villeneuve-sous-Dammartin  
THIBAUT Anne, maire, Arville  
SAMSON Véronique, Meigneux  
SEPTIERS Patrick, président communauté de communes Moret Seine et Loing ; conseiller  
départemental  
DAL PAB Gilbert, maire, Saint Loup de Naud  
DENORMANDIE Roger, maire, Montigny-Lencoup ; président communauté de communes  
MARTIN Olivier, maire, Saint-Germain-Laval  
FENOT Jean-Paul, maire, Gouaix  
GROSLEVIN Gilles, Solers  
WOCHENMAYER Jonathan, maire, Fouju

FLAMEY Francis, maire, Mousseaux-les-Bray  
LEMORE CHristine, maire, Eligny  
CHEDRI Timmy, adjointe, Valence en Brie  
OUDOT Francis, maire, La Croix en Brie  
NESTEL Gilles, maire, Les Ecrennes  
COLAISSEAU Olivier, maire, Chanteloup-en-Brie  
BOYER Yves, maire, Lorrez-le-Bocage-Préaux  
MEDJANI Nadia, maire, Vieux Champagne  
LAGILLE Valérie, maire, Château Landon  
ROBIN Marc, maire, Boutigny  
NEGRIER Florent, maire, Bransles  
TAPONAT Gérard, maire, Barbizon  
GONORD Michel, maire, Champagne sur Seine  
GIBERT Marie-Cécile, 1ère adjointe, Saint-Mard  
MELLAZA Pascal, conseiller municipal, La Forest-Landerneau  
ZEIGNEUR Gilles, Noisy Rudignon  
VAN CAENEGHEM Romain, maire, Rocquigny (62)  
AUZIAS Stéphanie, maire, Annet sur Marne  
GUERINOT Laurence, maire, Everly  
MIRVAULT Dominique, maire, baby  
ROY Yves, maire, Thoury-Ferrottes  
DELANNOY Jean-Pierre, maire, Chalmaison  
AUZOU Jean-Luc, maire, Courcelles en Bassée  
JAROSSAY Gilbert, maire, Champdeuil  
BALDY Didier, maire, Fontains  
L'ECUYER Béatrice maire, Vaudoy-en-Brie  
FONTELLIO Marcel, maire, La Chapelle Rablais  
DALICIEUX Pascal, maire, Blennes (77)  
NICOT Pierre-Yves, maire, Mormant  
DEMELUN Alain, maire, La Brosse Montceaux  
FRAPPAT Didier, maire, Lizines  
DESVIGNES Philippe, maire, Flagy (77)  
GOUHOURY Pascal, maire, Samoreau ; président du Pays de Fontainebleau ; conseiller départemental  
HANNETON Alain, maire, Augres en Brie  
BENARD Georges, maire, Salins  
MEDEIROS Manuel, maire, Guignes (77)  
GARREAU Isoline, maire, Diant (77)  
DROMIGNY Sébastien, Saint Just en Brie  
VAROQUI Geneviève, maire, Moisenay  
BEAULNES SERENI Nathalie, vice-présidente du conseil départemental de Seine et Marne  
BERNARD Jean-Jacques, Esmans  
ABITEBOUL Jean, maire, La Houssaye-en-Brie  
PEUTOT Christian, maire, Fay les Nemours  
CHEVALLIER Sylvia, adjointe, Jossigny  
GROSBOIS Laurent, adjoint Jossigny  
FEAUVEAU Christian, adjoint, Jossigny  
TARTEAUD-GINESTE Cédric, conseiller municipal, Alfortville (74)  
CARRASO Gérard, maire, Mouy-sur-Seine

THIBAUD Alain, maire, Breau  
GARCIA ROBIN Jean-Paul, maire, Gretz-Armainvillers  
RIETSCH Evelyne, maire, Voinsles  
MARCELOT Hugues, maire, Liverdy-en-Brie  
SAINT JALMES Patrice, maire, Argentières  
MOSNY, adjoint, Argentières  
PORA, adjoint, Argentières  
FOURDRAIN Didier, maire, Chevry en Sereine  
PARISY Anne, maire, Les Chapelles-Bourbon (77)  
CHALMETTE Philippe, maire, Burcy (77)  
AVOUAC Boris, maire, Saint Laurent (74)  
TAMATA-VARIN Marieme, maire, Yèbles  
COUPAS Sébastien, maire, Rampillon  
RICHARD Alain, maire, Fleury en Bière  
MASSON-MIGLIORI Laure, maire, Melz sur Seine  
CLAUSS Cyril, 1er adjoint, Melz sur Seine  
ESNAULT Jean-Francois, 2ème adjoint, Melz sur Seine  
FERREIRA Xavier, maire, Charny